



Appel de candidatures au conseil d'administration

En prévision de sa prochaine assemblée générale annuelle, **La poésie partout** lance un appel à candidatures pour deux postes au sein de son conseil d'administration.

La poésie partout est administrée par un C.A. composé de cinq à dix personnes *ayant majoritairement une pratique en poésie ou en art de la parole, et respectant le principe de parité.*

Le mandat des administrateurs·trices est d'une durée de deux ans et peut être reconduit.

Le conseil se réunit régulièrement, il est responsable de l'administration, des orientations et du développement de l'organisme. Ses membres peuvent être responsables de projets et participer à leur gestion.

Comment soumettre votre candidature? Veuillez communiquer votre CV et joindre un court texte présentant votre parcours, vos motivations ainsi que vos compétences que vous souhaitez apporter au conseil d'administration. Envoyez le tout à info@lapoesiepartout.com.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les communiquer à cette même adresse.

Toutes les candidatures proposées seront considérées, les nominations se feront par le conseil d'administration.

Date limite pour déposer votre candidature : **26 mai 2023 à 17 h.**

Depuis 2017, **La poésie partout** réalise des projets poétiques rassembleurs. Ayant à cœur la diversité des pratiques en poésie, nous développons des moyens de médiation et des tactiques de dissémination pour permettre à la poésie de rencontrer divers publics et d'investir différents lieux. *Parce que la poésie doit être faite partout.*

Les projets de [La poésie partout](#)

Notre politique anti-harcèlement ([version pdf](#))

Notre base d'unité ([version pdf](#))

Notre code de conduite ([version pdf](#))

